Autorisation de captation, de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos
Autorisation concernant une personne mineure

Association loi 1501 déclarée
à la préfecture des Yvelines
à Versailles sous le n° W784000551
Dernière mise à jour juridique publiée
au J.O. le 16 juillet 2005
Siret 35004628000078
Code NAF : 804D

Contact :
Service communication
communication@fondacio.fr

Nous, soussignés *(Prénom(s) et NOM(S))*……
……

Demeurant à *(adresse[s] complète[s])*……
……

Représentant(s) légal/légaux du mineur :

Nom et prénom de l'enfant : ……
Date de naissance : ……
Demeurant à (si adresse différente) : ……

□ Autorisons □ N'autorisons pas

FONDACIO France et AFSE (Fondacio Site de l'Esvière) à photographier et filmer, notre enfant mineur, dans le cadre du Repère de l'Esvière.

Et
□ À utiliser son image □ À ne pas utiliser son image

Si j'ai coché la case « A utiliser son image » :
En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons Fondacio France à capter, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de ses activités (weekends, sessions, stages, camps) sur les supports suivants : diaporama*, flyer*, dépliant*, catalogue*, réseaux sociaux*, site internet*.
** Rayer la mention si vous le souhaitez*

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et les vidéos de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies et vidéos sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrons prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à …… le…… en deux exemplaires, dont un que vous conservez, et de bonne foi.

Signatures précédées des noms et prénoms des représentants légaux de l'enfant :

Nom, prénom et signature du mineur :	Nom, prénom et signature du premier représentant légal :	Nom, prénom et signature du second représentant légal (1) :

FONDACIO FRANCE
23 rue de l'Ermitage
78000 Versailles
01 30 83 03 60
www.fondacio.fr

(1) Conformément à l'article 372 du code civil, les père et mère exercent l'autorité parentale en commun, et, sauf cas particulier d'autorité unique, l'autorisation doit être donnée par les deux parents.

Chrétiens pour le monde